



**LL.M. à Duke Law School**  
**Mise au concours d'une place au bénéfice d'un demi-financement**

**A.** Dans le cadre d'un accord entre la Faculté de droit de l'Université de Genève et la Duke University School of Law, une personne souhaitant effectuer un LL.M. à Duke lors de l'année académique 2011-2012 peut être mise au bénéfice:

- i) d'une place dans le LL.M. de Duke moyennant une procédure d'inscription facilitée; et
- ii) d'un financement de la **moitié** environ des frais d'écologie ("*tuition*") exigé par Duke.

**B.** La Faculté de droit met aujourd'hui cette place au concours. Les personnes souhaitant postuler doivent remplir les conditions suivantes:

- avoir terminé (ou terminer en *juillet* 2011 au plus tard) leurs études de droit (master en droit);
- avoir effectué la majeure partie de leurs études de droit à la Faculté de Genève;
- maîtriser la langue anglaise (examen TOEFL ou équivalent, conformément aux exigences de la Duke Law School <http://www.law.duke.edu/internat/faq#toefl>);
- déposer d'ici au **3 décembre 2010** un dossier de candidature correspondant aux exigences ci-après. Il doit être adressé à

Université de Genève  
Faculté de droit – INPUB  
Boulevard du Pont-d'Arve 40  
1211 Genève 4

Le dossier de candidature doit contenir:

- une lettre de motivation en anglais (entre une et trois pages);
- un curriculum vitae en anglais;
- la copie des diplômes universitaires en droit;
- la copie de tous les procès-verbaux des examens universitaires en droit;
- le score réalisé au TOEFL ("*Test of English as a Foreign Language*") ou preuve équivalente de la maîtrise de l'anglais.

La Faculté de droit se réserve le droit de demander des copies certifiées si nécessaire.

**C.** La *sélection* sera effectuée sur la base du mérite, en tenant notamment compte des critères suivants:

- maîtrise de l'anglais;
- qualité de la lettre de motivation;
- notes obtenues lors des études universitaires;
- niveau d'études et d'expériences professionnelles;
- liens avec la Faculté de droit de l'Université de Genève.

**D.** La décision d'octroi ou de refus sera communiquée d'ici la fin 2010. Elle n'est pas sujette à recours. Le candidat sélectionné sera alors tenu de faire parvenir à Duke diverses informations et formulaires afin de finaliser son inscription au LL.M.

**E.** Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site de Duke sous <http://www.law.duke.edu/internat/graduatedegrees>.